



SEMAINE NATIONALE HLM



L'Office Auxerrois de l'Habitat participe à l'édition 2015 de la Semaine Nationale des HLM du 15 au 18 juin prochain. Durant cette semaine, l'Office Auxerrois de l'Habitat qui fête cette année ses 85 ans vous proposera de venir découvrir une rétrospective de son histoire et du développement de son patrimoine au travers d'une exposition photos qui se tiendra les après midi à :

L'Appartement Pédagogique
5/2 avenue Ingres
Quartier Sainte Geneviève
à Auxerre

SALON DE L'HABITAT

Le Salon de l'Habitat s'est déroulé les 3, 4 et 5 avril 2015 à Auxerre. L'Office Auxerrois de l'Habitat était présent, comme chaque année, à cette manifestation qui accueille des centaines de visiteurs.

Tout au long de ce long week-end, le personnel de l'Office s'est relayé pour accueillir et informer les visiteurs.

Ce salon a permis de présenter les différents produits que l'Office propose actuellement à la location telles que les deux nouvelles résidences sur Auxerre «la Fontaine Rouge» et «la Coulée Verte» ou bien

les ventes de terrains à «la Coulée Verte» à Auxerre, aux «Brivaux II» à Vallan et prochainement à Monéteau.

La vente de patrimoine à Auxerre (Piedalloues et résidence Jean Jaurès) et à Saint Bris le Vineux ou des maisons neuves de la résidence Jean de Vienne était également mise en avant.



A VENDRE

Envie de devenir propriétaire ?

contact : Sandrine Garnier : 03 86 72 59 56



Résidence des Piedalloues
1 appartement avec garage
boxé, libre d'occupation
DPE = C
1 T5 de 114 m² à 127 000€



Lotissement de la «Coulée Verte» à Auxerre
Reste 3 terrains à bâtir
à partir de 60 480 €



Lotissement «Les Brivaux II» à Vallan
8 terrains à bâtir
de 499 m² à 671 m²
à partir de 35 370 €



Résidence «Jean de Vienne» à Auxerre
7 maisons neuves de type 4
avec garage et jardin clos
à partir de 173 900 €



Devenir propriétaire ?



Egriselles a fait peau neuve

Des Boussicats en 1930.....



L'OFFICE FÊTE SES 85 ANS

Pour répondre au problème du logement, le Conseil Municipal, s'appuyant sur la loi Loucheur obtiendra la création de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville d'Auxerre, le 16 février 1930. C'est le début d'une aventure qui dure depuis 85 ans au service du bien-être des Auxerrois.



édito

Au service des locataires le même engagement

Depuis sa création, l'Office Public de l'Habitat de la Ville d'Auxerre a rempli sa mission : celle de produire et de mettre à la disposition des locataires, sous conditions de ressources, des logements confortables à un loyer modéré.

Cette mission de service public est toujours d'actualité tant les besoins exprimés sont importants.

Les opérations de rénovation urbaine ont donné et donneront encore un nouvel élan à notre organisme sans pour autant négliger les autres secteurs du patrimoine.

La qualité du service rendu à nos locataires reste au coeur de nos préoccupations.

Jacques Hojco

Adjoint au Maire d'Auxerre,
Président de l'Office Auxerrois de l'Habitat

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AUZERRE
Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et du Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales;

Vu la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à bon marché et la petite propriété;

Vu les délibérations du Conseil municipal d'Auxerre en date du 7 Octobre 1929;

Vu l'avis du Comité de Patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale du département de l'Yonne; en date du 23 Novembre 1929;

Vu l'avis du Comité permanent du Conseil supérieur des habitations à bon marché, en date du 11 décembre 1929;

Les sections des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, du travail et de la prévoyance sociale et de l'intérieur, de l'instruction publique et des beaux-arts, du Conseil d'Etat, entendues;

DECRETE :

ART. 1. - Il est créé un office public d'habitations à bon marché pour la ville d'Auxerre (Yonne)

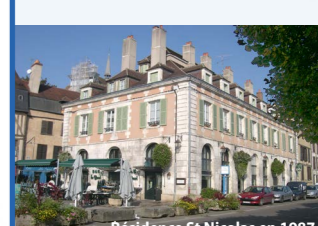
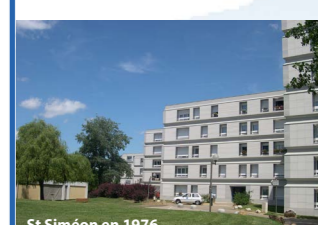
ART. 2. - Est approuvée la délibération en date du 5 septembre 1929, par laquelle le Conseil municipal d'Auxerre a voté en faveur de l'office public une dotation de 150,000 F. payable en un seul versement.

ART. 3. - Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au "Journal Officiel" de la République Française et inséré au "Bulletin des lois".

Fait à Paris, le 16 février 1930
signé : Gaston Doumergue.

Par le Président de la République
Le Président du Conseil, Le Ministre du Travail, de l'Intérieur, l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales,
Signé : Tardieu Signé : Loucheur

Pour copie conforme
Pour le Maire
L'Adjoint,
[Signature]





APPARTEMENT PEDAGOGIQUE

26 FEVRIER 2015

Le relooking de la cuisine de l'appartement pédagogique a été terminé.

25 MARS 2015

Une animation autour des éco-gestes a été organisée en présence de nos partenaires.

8 AVRIL 2015

Un atelier créatif a été proposé aux enfants du Centre de Loisirs des Brichères.

22 AVRIL 2015

Animation sur le thème de l'entretien de son jardin ou de son balcon.

PROCHAINE ANIMATION

29 MAI 2015

Nous vous attendons nombreux à l'appartement pédagogique pour la Fête des Voisins.

Contact : animation appartement pédagogique - Stéphanie Clément 03 86 72 59 00

BALCONS FLEURIS



L'été approche et comme chaque année, l'Office Auxerrois de l'Habitat organise le concours «Fenêtres, balcons et jardins fleuris». Le jury passera mi-juillet sur l'ensemble du patrimoine afin de juger la qualité des compositions florales.

Aussi, il est temps de préparer vos plantations qui ne manqueront pas d'embellir vos fenêtres, balcons ou jardins et ainsi tout votre quartier. Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de vous inscrire pour participer à ce concours. Le jury récompensera les finalistes en fin d'année.

LE DOSSIER

EGRISSELLES FAIT PEAU NEUVE

AVANT



APRES



Dans le cadre de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en place du Grenelle de l'environnement avec pour objectif de réduire les consommations d'énergie de 800 000 logements locatifs sociaux, l'Office Auxerrois de l'Habitat a réhabilité la résidence d'Egriselles.

Cette réhabilitation a porté sur :

- l'isolation des combles,
- l'isolation ou sur-isolation par l'extérieur ou ravalement,
- la mise en place de menuiseries PVC et de menuiseries extérieures pour séchoirs ouest avec volets roulants ,
- les menuiseries extérieures pour séchoirs ouest avec volets roulants ,
- le remplacement des portes palières de tous les logements,
- l'installation de ventilation d'entrées et extractions hygroréglables,
- l'installation de vannes thermostatiques sur tous les radiateurs,
- le calorifugeage des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- la suppression des chauffe-bains gaz,
- le remplacement de la chaufferie du Bâtiment C par 4 chaufferies avec production d'eau chaude sanitaire collective.

TEMOIGNAGE D'UNE LOCATAIRE

Claudette Chambard est locataire depuis 21 ans et a connu l'évolution de la résidence.

« Je suis très satisfaite des travaux de réhabilitation aussi bien d'un point de vue technique qu'esthétique. L'aménagement des menuiseries en PVC est un véritable atout et depuis l'installation des chaufferies collectives , je trouve qu'il y a moins de problèmes techniques. Par ailleurs, je trouve que les effets de l'isolation mise en place se font déjà sentir. Enfin, le changement des portes d'entrée permet de se sentir plus en sécurité dans son logement».



Nos partenaires institutionnels et financiers

Subvention, participation et emprunt

Subvention du FEDER.....	213 500 €
Subvention du Conseil Régional de Bourgogne	213 500 €
Certificats d' Economie d' Energie.....	236 520 €
Prêt de la Caisse des Dépôts	1 243 716 €
Fonds propres de l'Office Auxerrois de l'Habitat	338 566 €
Coût total	2 245 802 €

PARTICULARITES

- Financement FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).
- Atteinte de la performance énergétique «BBC Rénovation» devant permettre de diviser par deux la consommation en énergie nécessaire pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.



vie pratique

RAPPEL

DETECTEUR DE FUMEE

Afin de se conformer à la législation concernant l'installation obligatoire de détecteurs de fumée dans les logements, l'Office Auxerrois de l'Habitat a entamé une campagne d'installation sur son patrimoine. A ce jour, 3400 logements ont été équipés. La réglementation a repoussé la date limite de cette installation au 31 décembre 2015. Aussi, si le détecteur de fumée n'a pas encore été posé dans votre logement, nous vous informons que nous vous contacterons prochainement.

PORTES OUVERTES



Les 13 et 14 mars 2015, l'Office Auxerrois de l'Habitat a organisé deux journées portes ouvertes à la nouvelle résidence de la Fontaine Rouge située rue de l'Abbaye St Julien à Auxerre.

Les agents de l'Office et Logéhab, notre partenaire, ont accueilli et informé plus de 200 visiteurs sur ces deux journées.

